

Recommandations du Cercle de l'Industrie pour un cadre fiscal favorable à la compétitivité industrielle, la croissance et l'emploi – synthèse des propositions

L'industrie française souffre d'un certain nombre de faiblesses structurelles. En particulier les prélèvements fiscaux, notamment ceux qui pèsent sur les facteurs de production (58 Mds€ en 2008), affaiblissent sa compétitivité. Or, la compétitivité industrielle, qui contribue significativement à la création de valeur ajoutée et aux exportations, est clé pour retrouver le chemin de la croissance et surtout de l'emploi.

A ce titre, et dans la perspective des Assises de la fiscalité des entreprises, les membres du Cercle de l'Industrie appellent les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs associés aux réflexions à repenser **le cadre fiscal non pas seulement en fonction de sa finalité budgétaire, mais surtout au regard de son impact sur la compétitivité industrielle, face à la concurrence internationale.**

Le Cercle de l'Industrie souhaite apporter un éclairage industriel à ce dossier, à travers les propositions suivantes :

I) Au préalable, fixer un cadre globalement favorable au développement et au renforcement des activités industrielles

Il s'agit de rétablir **l'attractivité du territoire français et de redonner confiance aux entreprises et aux investisseurs dans le cadre fiscal** et dans ceux qui le définissent. Cela exige le respect de trois principes dans l'élaboration de la politique fiscale :

1) Avant toute prise de décision relative à l'adoption / la révision d'une mesure fiscale, évaluer celle-ci à l'aune de ses impacts sur la compétitivité industrielle

Le Cercle de l'Industrie invite les autorités nationales à **conduire systématiquement des études d'impacts sur la compétitivité industrielle**, en amont et en aval de la création / révision d'une mesure fiscale. Ces études d'impacts devront notamment être **exhaustives, publiées en toute transparence**, et s'appuyer sur la **consultation avec les acteurs économiques concernés.**

2) Simplifier significativement le paysage fiscal

Il est impératif de **réduire le nombre de taxes existantes** (150 environ), en **particuliers celles pesant sur les facteurs de production** et à la finalité uniquement budgétaire, pour converger vers le nombre de taxes similaires existantes dans les Etats membres. Il faut **cibler en priorité les petits prélèvements au coût de gestion élevé par rapport à leur rendement.**

3) Stabiliser le cadre fiscal sur le long-terme

L'instabilité des dispositifs fiscaux nuit à la visibilité des entreprises et découragent celles-ci dans leurs investissements, notamment dans les projets de longs terme (de R&D par exemple). Pour y remédier, il faut **maintenir le principe de sanctuarisation** de 5 dispositifs fiscaux, fixé dans le Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi de novembre 2012, et qu'il faut **étendre à tous les mécanismes simples et significativement favorables à la compétitivité.** Par ailleurs, le principe de non-rétroactivité fiscale devrait être institutionnalisé, **le recours à la « petite rétroactivité » devant être exceptionnel.**

II) Donner la priorité à la fiscalité ayant des impacts économiques significatifs sur la production des entreprises industrielles

Il s'agit de la fiscalité pesant sur l'investissement, les coûts de production, l'emploi. Le Cercle de l'Industrie a identifié en particulier :

1) La fiscalité locale (qui pèse 7% de la valeur ajoutée du secteur industriel)

Le Cercle de l'Industrie invite le législateur à **réformer la taxe foncière et la contribution foncière des entreprises afin de soutenir et faciliter l'investissement productif**. Par exemple leur taux d'abattement sur la valeur locative des bâtiments industriels pourrait être fixé à 50%, et la déduction des amortissements industriels (c'est-à-dire qui touchent le matériel de production), pour le calcul de la valeur ajoutée qui sert d'assiette pour la détermination de la CVAE et de base pour le plafonnement de la CET devrait être autorisé

2) Le forfait social

Le taux du forfait social est passé progressivement de 2% au moment de sa création en 2008, à 20% aujourd'hui. Il faut **le diminuer à 8-10%**, soit son niveau au premier semestre 2012.

3) la fiscalité environnementale.

Face à l'empilement croissant de la fiscalité environnementale, mais également face à la tentation d'en faire une fiscalité de rendement au détriment de son objectif initial, les pouvoirs publics doivent **impérativement la stabiliser et la plafonner**, en assurant un suivi de son évolution, et **lancer une réflexion collective sur ses objectifs**, qui doivent être précisés et clarifiés.

4) La contribution sociale de solidarité des sociétés

Très largement critiquée, car pesant sur le chiffre d'affaire sans tenir compte de la situation économique de l'entreprise, la C3S a de plus l'inconvénient de peser significativement sur les groupes industriels complexes (en particulier du fait des refacturations intra-groupes). Il faut **exclure de la base d'imposition le chiffre d'affaires réalisé entre entités ayant des liens de dépendance**, et lancer, dans les plus brefs délais, une réflexion en profondeur pour **supprimer, à terme, la C3S**, éventuellement au profit de l'augmentation d'un impôt existant, dont l'impact sur l'investissement industriel et l'économie reste peu significatif.

III) Rééquilibrer la pression fiscale par un effort accru sur les dépenses publiques

Une réforme fiscale contribuant à soutenir la compétitivité des entreprises industrielles ne peut passer, pour réussir, que **par une baisse significative des prélèvements pesant sur celles-ci**. Alors que l'ensemble des contributeurs subissent une pression fiscale très forte, il existe des marges de manœuvre du côté de la **sphère publique** (Etat – collectivités territoriales – protection sociale), dont les dépenses s'élèvent à 56% du PIB.

A ce titre la réflexion autour d'une réforme fiscale doit s'appuyer sur **la définition d'une trajectoire de baisse des prélèvements fiscaux, mais aussi de réduction structurelle des dépenses publiques**. Dans ce cadre, une réflexion globale sur l'efficacité de la sphère publique, en concertation avec les acteurs économiques, doit être menée.